



## Resiliation permis un euros par jours

Par **ryo69**, le **13/09/2013** à **19:55**

Bonjour

J'ai déménagé chez mes parents. J'avais un forfait de 25h dans une auto-école là où je faisais mes études, j'ai eu mon code et j'ai conduit que 3h.

je suis inscrit a cette auto école avec l'offre

Est ce que je peux

Bonjour,

Je suis inscrit dans une auto école, j'ai eu un crédit de 1000 eur avec l'offre de eur par jour, et l'auto école a été payé intégralement par la banque,

J'ai eu le code, et j'ai fais seulement 3heures de conduites, il me reste 22h environ

maintenant j'ai déménageai de la ville où mon auto école se situe, je ne peux plus y aller pour faire le reste des heures de conduite,

est ce que l'auto école pourront-ils me rembourser la somme des prestations non utilisés,

voici 2 photos qui résume le contrat ...

<http://imageshack.us/photo/my-images/832/n1lr.jpg/>

<http://imageshack.us/photo/my-images/209/e744.jpg/>

Merci par avance !!